



PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal n°6 – Séance du Mardi 2 Septembre 2025 à 18h30

L'An DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 2 Septembre à 19h30, le Conseil Municipal d'Oletta dûment convoqué le 27 Août 2025 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Leccia Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : Mercredi 27 Août 2025
Secrétaire de séance : Madame Quilici Sylvie
en application de l'Article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 10
Nombre de conseillers municipaux votants : 13

Présents (10)

1. Leccia Jean-Pierre
2. Boccheciampe Katia
3. Jeanne Jeanne
4. Macchini Jean-André
5. Pantanacce Chantal
6. Pelliccia Claude
7. Quilici Sylvie
8. Santoni Virginie
9. Scopelliti Alain
10. Tomasini Philippe

Absents (5)

1. Beltramelli Damien
2. Boccheciampe Vanessa
3. Gregogna Joseph
4. Luciani Cyril
5. Sacoman Brigitte

Représentés (3)

1. Cesarini Jean-Michel (par Leccia Jean-Pierre)
2. Ladiou Clementi Antoinette (par Scopelliti Alain)
3. Quilici Noëly (par Boccheciampe Katia)

Monsieur le Maire ouvre la séance à **18h48** en rappelant à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

- ▲ **Délibération n°52.2025** : Attribution de l'Accord Cadre 2025.03 de fourniture et service :
- ▲ Préparation et livraison en liaison froide des repas pour le restaurant scolaire et la crèche municipale
- ▲ **Délibération n°53.2025** : Recherche de financements : Aménagement d'une salle de sport
- ▲ **Délibération n°54.2025** : Décision Modificative Budgétaire N°1 – Budget Halte-Garderie

Est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour.

SECTION MARCHÉS PUBLICS

N°52.2025

Attribution de l'Accord Cadre 2025.03 de fourniture et service :

Préparation et livraison en liaison froide des repas pour le restaurant scolaire et la crèche municipale

Procédure adaptée définie par le Décret n°2016-360 du 25 Mars 2019 sur les Marchés Publics.

VU le Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 et notamment son Article 27,

VU l'Ordonnance n°2018-1047 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du Code la Commande Publique,

VU le Décret n°2018-1075 du 03 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code la Commande Publique,

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de poursuivre une consultation concernant la préparation et la livraison en liaison froide des repas pour le restaurant scolaire et la crèche de la commune.

Cet accord cadre est **alloti** :

- **Lot n° 1** : Repas pour la **cantine scolaire**
- **Lot n° 2** : Repas pour la **crèche municipale**

LOT N°1 : REPAS POUR LA CANTINE SCOLAIRE :

Le titulaire assurera la préparation et la livraison des repas du midi.

La prestation fournie concerne cinq catégories de personnes :

REPAS 2 À 6 ANS
REPAS 7 À 12 ANS
REPAS MIDI ADULTE
PIQUE NIQUES
REPAS TEMOIN



LOT N°2 : REPAS POUR LA CRECHE MUNICIPALE :

Le titulaire assurera la préparation et la livraison des repas du midi.

La prestation fournie concerne cinq catégories :

REPAS 0 À 7 MOIS
REPAS 8 À 12 MOIS MIXÉ
REPAS 8 À 12 MOIS HACHÉ
REPAS 12 À 36 MOIS S5
REPAS TEMOIN

Le pouvoir Adjudicateur a prévu un maximum annuel en valeur :

- **Sans minimum et 120 000 € HT maximum**

Le présent marché est conclu pour une durée de 1 an (une année scolaire) renouvelable 2 fois à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

Une mise en concurrence avec une publicité écrite a été initiée le 21 Juillet 2025 par voie électronique via la plateforme www.achatpublic.com sur le profil acheteur de la mairie d'Oletta, sur le Journal d'Annonces Légales « Le Petit Bastiais » et par un affichage à l'extérieur du bâtiment administratif avec une remise des offres au 13 Août 2025 à 12h00.

Dans le cadre de cette procédure, une seule candidature et offre a été remise dans les délais :

- **CORSE CENTRALE DE RESTAURATION (20620 Biguglia)**

Après examen et analyse de l'offre au regard des critères de jugement annoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence :

- Prix des prestations (50%)
- Valeur technique (appréciée sur le mémoire technique) (50%)

Il apparait que l'offre de la CORSE CENTRALE DE RESTAURATION répond favorablement aux critères demandés pour les 2 lots notamment en termes de :

- Alimentation biologique
- Production locale des matières premières
- Prévisionnel des menus
- Tarif unitaire

L'offre de **CORSE CENTRALE DE RESTAURATION** répond aux besoins de la Commune et peut être retenue.

Aussi Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de **CORSE CENTRALE DE RESTAURATION** pour les 2 lots aux fins d'attribution et de notification du marché cité en objet.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- ▲ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché avec **CORSE CENTRALE DE RESTAURATION** pour les 2 lots précisés auparavant pour une valeur annuelle maximum de 120 000 Euros HT,
- ▲ **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour notifier le marché public à l'intéressé et donner ordre de service de démarrer la mission,
- ▲ **D'AUTORISER** à Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Approuvée à l'unanimité : 13 « pour » ; 0 « contre » ; 0 « abstention »



SECTION FINANCEMENTS

N°53.2025

Recherche de financements : Aménagement d'une salle de sport

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de compléter les équipements et services à destination des associations et de la population, il est nécessaire de procéder à l'aménagement d'une salle de sport.

Coût estimé de l'opération : **374 840,41 euros H.T**

PLAN DE FINANCEMENTS :

▪ **État : 224 904,25 euros**

60% du montant total des dépenses au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

▪ **Commune d'Oletta : 197 399,72 euros**

40% du montant total des dépenses : 149 936,16 euros,

T. V.A 10% à charge de la commune : 27 504,52 euros,

T. V.A 20% à la charge de la commune : 19 959,04 euros.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- ▲ **D'APPROUVER** le plan de financement proposé ;
- ▲ **DE SOLLICITER** une aide financière à hauteur de 60% auprès de l'État ;
- ▲ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer au nom et pour le compte de la commune toutes les démarches nécessaires à cette opération ;

Approuvée à l'unanimité : 13 « pour » ; 0 « contre » ; 0 « abstention »

SECTION BUDGÉTAIRE

N°54.2025

Décision Modificative Budgétaire

N°1 Budget NALTE-GARDERIE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- ▲ **DE PROCÉDER** aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice

CRÉDITS À OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
67	673			Titres annulés exercices antérieurs	500

CRÉDITS À RÉDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	615221			Entretien bats publics	-500

Approuvée à l'unanimité : 13 « pour » ; 0 « contre » ; 0 « abstention »



Le Maire,
Leccia Jean-Pierre



Le Secrétaire de séance
Quilici Sylvie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h34.

Procès-Verbal arrêté lors de la séance du 3 Octobre 2025 et mis en ligne sur www.oletta.fr le 3 Octobre 2025.